

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 AVRIL 2026

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Ville de Sochaux s'est réuni le Mardi 21 Avril 2026 à 18 heures 30, en son lieu habituel de séance, Salle du Conseil Municipal, au 2^{ème} étage de la Cité Administrative, sous la Présidence de Monsieur Thierry MERCIER, Maire.

La convocation établie le 14 avril 2026 a été adressée le 14 avril 2026.

Etaient présents :

M. Thierry MERCIER (Maire), Mme Sylviane SCHULLER, Mme Dominique FATON, M. Dominique MARTIN, M. Patrick BONNET, Mme Martine MUNIER, Mme Maria HAC, M. Julien PINOT, M. François LEVEQUE, M. Philippe LORRAIN, M. Olivier BOCAHUT, Mme Isabelle DEGOUL, Mme Myriam BEL, Mme Nathalie HEIDINGER, Mme Sandra BOUDIKANE, M. Bruno GAROVO, M. Frédéric MARECHAL, M. Houssam LAIB, Mme Victoire MERCIER, M. Antoine ALBISER, M. Jérôme GARNIER, Mme Jacqueline CONTIN, Mme Pascaline PICARD, M. Arnaud BRESSON, M. Alain ETCHIALI

Avaient donné pouvoir :

Mme Valérie HENNEQUIN donne pouvoir à M. Dominique MARTIN, M. Sébastien BOSETTI donne pouvoir à Mme Jacqueline CONTIN

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- Election du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 Mars 2026
- Désignation des jurés d'assises pour l'année 2027
- Composition des commissions municipales
- Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration au CCAS
- Désignation des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS
- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Désignation des membres titulaires et suppléants représentant la collectivité au Comité Social Territorial
- Désignation des délégués titulaires et d'un suppléant au Syndicat Intercommunal du Gaz de la Région de Montbéliard (SYGAM)
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à l'Agence d'Urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU)
- Désignation du représentant permanent à l'assemblée spéciale et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de TERRITOIRE 25
- Désignation d'un délégué à l'assemblée spéciale des actionnaires et d'un représentant siégeant à l'assemblée générale des actionnaires d'IDEHA
- Désignation de deux délégués au Syndicat Intercommunal de l'Union
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à la Commission d'Attribution de logements de l'organisme logeur IDEHA
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à la Commission d'Attribution de logements de l'organisme logeur NEOLIA
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à la Commission d'Attribution de logements de l'organisme logeur HABITAT 25
- Désignation des représentants de la Commune au sein de l'association « Communes Forestières »
- Désignation d'un correspondant communal de défense et de sécurité
- Désignation d'un correspondant incendie et de secours
- Désignation d'un correspondant titulaire à la Prévention Routière
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant au Conseil d'Administration du Collège Jouffroy d'Abbans
- Désignation de deux représentants de la Commune au Comité de Pilotage du Relais Petite Enfance
- Désignation d'un représentant au CNAS
- Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant de la Commune au Conseil d'Administration de la MJC de Sochaux
- Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant de la Commune au Conseil d'Administration de MA SCENE

FINANCES

- Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

INFORMATION

- Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

Avant l'ouverture de la séance, M. le MAIRE souhaite la bienvenue à deux nouveaux conseillers : M. GARNIER Jérôme et M. ETCHIALI Alain.

1 - Election du secrétaire de séance

M. le MAIRE propose la candidature de Mme Sonia BOUDIKANE laquelle est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Mme Sonia BOUDIKANE fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

2 - Approbation des procès-verbaux du 21 Mars 2026

M. le MAIRE propose à l'assemblée l'approbation le procès-verbal du 21 Mars 2026.

Le procès-verbal du conseil municipal est approuvé à 27 voix Pour.

3 – Désignation des jurés d'assises pour l'année 2027

M. le MAIRE expose :

La Ville doit procéder à la désignation des jurés en vue de l'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle du Jury d'Assises pour l'année 2027, conformément à l'arrêté préfectoral n° 25-2026-03-13-00005 du 13 Mars 2026.

Ce tirage au sort doit être effectué publiquement, à partir de la liste générale des électeurs arrêtée après la réunion de la commission de contrôle, d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté cité ci-dessus qui est de trois pour la Commune de Sochaux (compte tenu de la publication INSEE de recensement de la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2026, la base étant de 1 juré pour 1 300 habitants).

Cette phase constitue un stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés pour l'année 2027, la liste définitive étant établie dans les conditions prévues par l'article 262 du Code de Procédure Pénale.

Deux procédés peuvent être utilisés :

- **1^{er} procédé** : un premier tirage donne le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un second tirage donne la ligne et par conséquent le nom du juré.
- **2^{ème} procédé** : un premier tirage donne le chiffre des unités, un second celui des dizaines et ainsi de suite, ce qui donne le numéro d'inscription sur la liste générale des électeurs, ceux-ci étant inscrits par ordre numérique.

A Sochaux, le premier procédé est privilégié.

Ces opérations s'effectuent autant de fois qu'il y a de jurés à désigner.

Lors du tirage au sort, il n'y a pas lieu de prendre en considération les incompatibilités ou incapacités dont la commune pourrait avoir connaissance sauf :

- Le nom d'une personne rayée de la liste, pour quelle que cause que ce soit, sera considéré comme nul ;
- Ne doivent pas être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile 2027 (soit nées avant le 01/01/2005).

Aux termes de l'article 258 du code de procédure pénale, il n'est plus prévu d'exclure de la liste préparatoire les personnes âgées de plus de soixante-dix ans ou les personnes inscrites sur la liste générale des électeurs de la commune (au titre de la qualité de contribuables, par exemple) qui n'auraient pas leur domicile ou leur résidence principale dans le ressort de la cour d'assises. En revanche, celles-ci pourront demander leur dispense au président de la commission chargée d'arrêter la liste définitive.

Conformément à l'article 261.1 - 2^e alinéa du Code de Procédure Pénale modifié par la loi n° 81.82 du 02 février 1981, les personnes tirées au sort sont averties de ce tirage et invitées à préciser leur profession. Outre leur profession, les personnes désignées doivent aussi informer si elles ont exercé effectivement les fonctions de juré au cours des 4 années précédentes dans le département (2022 à 2025).

La liste préparatoire doit être dressée en deux exemplaires, et transmise au plus tard le **30 Juin 2026 au Greffe de la Cour d'Assises près la Cour d'Appel de Besançon.**

Il est ainsi procédé au tirage au sort des neuf personnes susceptibles de figurer sur la liste préparatoire à la liste annuelle du Jury d'Assises pour l'année 2026.

1er Juré :

- N° de page : 21
- N° de ligne : 2
- **Nom du Juré :** BENYAMEN M'Hamed
- Date de naissance : Condition d'âge respectée
- Adresse : Adresse de résidence constatée

2ème Juré :

- N° de page : 68
- N° de ligne : 6
- **Nom du Juré :** EUVRARD Angélique
- Date de naissance : Condition d'âge respectée
- Adresse : Adresse de résidence constatée

3ème Juré :

- N° de page : 110
- N° de ligne : 9
- **Nom du Juré :** LAMARRE Jérôme
- Date de naissance : Condition d'âge respectée
- Adresse : Adresse de résidence constatée

4ème Juré :

- N° de page : 21
- N° de ligne : 4
- **Nom du Juré :** BENZERTIHA Rafik
- Date de naissance : Condition d'âge respectée
- Adresse : Adresse de résidence constatée

5ème Juré :

- N° de page : 178
- N° de ligne : 8
- **Nom du Juré :** SCHILLER Martine
- Date de naissance : Condition d'âge constatée
- Adresse : Adresse de résidence constatée

6ème Juré :

- N° de page : 90
- N° de ligne : 5
- **Nom du Juré :** HASNAOU Moussa
- Date de naissance : Condition d'âge constatée
- Adresse : Adresse de résidence constatée

7ème Juré :

- N° de page : 132
- N° de ligne : 10
- **Nom du Juré :** MENDY Prettou
- Date de naissance : Condition d'âge constatée
- Adresse : Adresse de résidence constatée

8ème Juré :

- N° de page : 44
- N° de ligne : 5
- **Nom du Juré :** CHENEVOY Nicole
- Date de naissance : Condition d'âge constatée
- Adresse : Adresse de résidence constatée

9ème Juré :

- N° de page : 44
- N° de ligne : 3
- **Nom du Juré :** CHAUVIN Michel
- Date de naissance : Condition d'âge constatée
- Adresse : Adresse de résidence constatée

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la liste préparatoire des jury d'assises pour l'année 2027.

3 – Compositions des commissions municipales

M. le MAIRE expose :

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'examiner les questions soumises au Conseil et composées exclusivement de conseillers municipaux. Néanmoins, des personnes qualifiées, extérieures à l'assemblée délibérante, peuvent participer, à titre d'expert et avec voix consultative, aux travaux préparatoires de ces commissions.

Ces commissions sont convoquées par le Maire, qui en est président de droit. Un vice-président peut être désigné, lui permettant ainsi de convoquer et de présider si le Maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Les membres des commissions sont élus au scrutin secret (L.2121-21 du CCT) sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. Les membres élus sont nommés pour la durée du mandat.

Il est proposé la création de huit commissions municipales comprenant chacune environ huit membres dont le détail suit :

INTITULE DES COMMISSIONS	VICE-PRESIDENTS
1^{ère} Commission Animation de la Ville, Fêtes et Cérémonies, Relations avec les commerçants, Sécurité, Numérique	Dominique MARTIN
2^{ème} Commission : Affaires sociales et Solidarités, Aides alimentaires, Personnes âgées, Logement Social	Maria HAC
3^{ème} Commission : Environnement et Développement Durable, Travaux, Propreté de la Ville	Patrick BONNET
4^{ème} Commission : Culture, Associations, Partenariat avec la MJC, Bibliothèque, Communication	Sylviane SCHULLER
5^{ème} Commission : Finances, Recherches de financements . partenariats	Julien PINOT
6^{ème} Commission : Urbanisme, Cimetière, Politique de la Ville	Dominique FATON
7^{ème} Commission : Sport, Accessibilité, Inclusion, Associations sportives	François LEVEQUE
8^{ème} Commission : Jeunesse, Petite Enfance, Accueils et Extra Péricolaires	Martine MUNIER

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur :

- la création des commissions précitées,
- la fixation de leur nombre maximum à 8 membres par commission,
- et de désigner pour siéger à ces commissions les membres suivants :

<p style="text-align: center;">N° 1</p> <p style="text-align: center;">Animation de la Ville, Fêtes et Cérémonies, Relations avec les commerçants, Sécurité, Numérique</p>	<p>Président : - M. LE MAIRE Vice-Présidente : - Dominique MARTIN</p> <p style="text-align: center;">- Mme SCHULLER Sylviane - M. BONNET Patrick - M. BOCAHUT Olivier - M.GARNIER Jérôme - Mme MERCIER Victoire - Mme BOUDIKANE Sonia - M. BOSETTI Sébastien - Mme CONTIN Jacqueline</p>
<p style="text-align: center;">N° 2</p> <p style="text-align: center;">Affaires sociales et Solidarités, Aides alimentaires, Personnes âgées, Logement Social</p>	<p>Président : - M. LE MAIRE Vice-Présidente : - Maria HAC</p> <p style="text-align: center;">- M. BOCAHUT Olivier - Mme MUNIER Martine - M. MARTIN Dominique - M. LEVÊQUE François - Mme HEIDINGER Nathalie - Mme BEL Myriam - Mme CONTIN Jacqueline - M. BRESSON Arnaud</p>
<p style="text-align: center;">N° 3</p> <p style="text-align: center;">Environnement et Développement Durable, Travaux, Propreté de la Ville</p>	<p>Président : - M. LE MAIRE Vice-Président : - Patrick BONNET</p> <p style="text-align: center;">- M. LORRAIN Philippe - Mme FATON Dominique - Mme HAC Maria - M. LEVÊQUE François - M. GARNIER Jérôme - M. MARÉCHAL Frédéric - Mme PICARD Pascaline - Mme CONTIN Jacqueline</p>

<p style="text-align: center;">N° 4</p> <p style="text-align: center;">Culture, Associations, Partenariat avec la MJC, Bibliothèque, Communication</p>	<p>Président : - M. LE MAIRE Vice-Présidente : - Sylviane SCHULLER</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. MARTIN Dominique - M. ALBISER Antoine - M. PINOT Julien - M. LAÏB Houssam - Mme HENNEQUIN Valérie - Mme DEGOUL Isabelle - Mme CONTIN Jacqueline - M. ETCHIALI Alain
<p style="text-align: center;">N° 5</p> <p style="text-align: center;">Finances, Recherches de financements . partenariats</p>	<p>Président : - M. LE MAIRE Vice-Président : - Julien PINOT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme SCHULLER Sylviane - M. BONNET Patrick - M. LAÏB Houssam - M. MARÉCHAL Frédéric - M. GAROVO Bruno - M. LEVÊQUE François - M. ETCHIALI Alain - M. BRESSON Arnaud
<p style="text-align: center;">N° 6</p> <p style="text-align: center;">Urbanisme, Cimetière, Politique de la Ville</p>	<p>Président : - M. LE MAIRE Vice-Présidente : - Dominique FATON</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. LEVÊQUE François - M. BONNET Patrick - M. MARTIN Dominique - Mme SCHULLER Sylviane - M. BOCAHUT Olivier - Mme DEGOUL Isabelle - M. ETCHIALI Alain - Mme PICARD Pascaline

<p style="text-align: center;">N° 7</p> <p style="text-align: center;">Sport, Accessibilité, Inclusion, Associations sportives</p>	<p>Président : - M. LE MAIRE Vice-Président : - François LEVEQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. ALBISER Antoine - Mme MUNIER Martine - M. BONNET Patrick - M. GAROVO Bruno - M. GARNIER Jérôme - Mme HEIDINGER Nathalie - Mme CONTIN Jacqueline - M. BOSETTI Sébastien
<p style="text-align: center;">N° 8</p> <p style="text-align: center;">Jeunesse, Petite Enfance, Accueils Extra et Périscolaires</p>	<p>Président : - M. LE MAIRE Vice-Président : - Martine MUNIER</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme HAC Maria - M. LAÏB Houssam - Mme DEGOUL Isabelle - M. GAROVO Bruno - Mme BEL Myriam - Mme HEIDINGER Nathalie - Mme CONTIN Jacqueline - M. PICARD Pascaline

Mme CONTIN souligne que les commissions ne sont pas ouvertes à la population.

M. MERCIER répond par la négative, tout en précisant qu'elles restent accessibles à tous les élus, sans possibilité de vote.

Vote : Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Avis du Conseil : Favorable.

4 – Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration au CCAS

M. le MAIRE expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2023-632 du 20 juillet 2023 relatif à la composition du conseil d'administration des centres communaux d'action sociale, qui laisse à l'assemblée délibérante le soin de fixer le nombre des membres du conseil d'administration ;

Considérant que le Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) est un établissement public administratif communal, administré par un conseil d'administration présidé par le Maire - Président du CCAS ;

Considérant que ce conseil d'administration comprend, en nombre égal :

- des membres élus en son sein par le Conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, à bulletin secret ;
- des membres nommés par le Maire, parmi lesquels doivent figurer notamment des représentants d'associations œuvrant dans le domaine familial, des personnes âgées, des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- fixer à 8 le nombre de membres élus au sein du Conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration du C.C.A.S. ;
- fixer à 8 le nombre de membres nommés par le Maire au conseil d'administration du C.C.A.S.

Vote :	Pour :	27
	Contre :	0
	Abstentions :	0

Avis du Conseil : Favorable.

5 – Désignation des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

M. le MAIRE expose :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles R 123-8 à R. 123-10 ;

Vu le décret n° 2023-632 du 20 Juillet 2023 relatif à la composition du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale qui laisse à l'assemblée délibérante le soin de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration ;

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à l'élection de ses représentants au conseil d'administration du C.C.A.S. ;

Considérant que cette élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, à bulletin secret ;

Le Maire invite les conseillers municipaux à présenter des listes de candidats.

Les listes suivantes ont été déposées :

- Liste 1 : "Sochaux à venir"
Mme HAC Maria - M. MARTIN Dominique - M. LEVEQUE François - Mme MUNIER Martine - M. BOCAHUT Olivier - M. LORRAIN Philippe - Mme BEL Myriam
- Liste 2 : "Sochaux le Renouveau"
Mme CONTIN Jacqueline - Mme PICARD Pascaline - M. ETCHIALI Alain - M. BRESSON Arnaud - M. BOSETTI Sébastien

Il est ensuite procédé aux votes :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 27

Résultats :

- Liste 1 : Sochaux à venir (22 Voix)
- Liste 2 : Sochaux le Renouveau (5 Voix)

Répartition des sièges :

- Liste 1 : Sochaux à Venir (7 sièges)
- Liste 2 : Sochaux le Renouveau (1 siège)

Sont élus pour siéger au conseil d'administration du C.C.A.S. :

- Mme HAC Maria
- M. MARTIN Dominique
- M. LEVEQUE François
- Mme MUNIER Martine
- M. BOCAHUT Olivier
- M. LORRAIN Philippe
- Mme BEL Myriam
- Mme CONTIN Jacqueline

M. ETCHIALI demande si les représentants des associations extérieures sont déjà nommés.

M. le MAIRE répond que c'est en cours.

6 – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

M. le MAIRE expose :

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Considérant qu'il convient d'élire un nombre égal de suppléants ;

Considérant que l'élection des membres a lieu au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, à bulletin secret, sauf accord unanime contraire ;

M. le MAIRE invite les conseillers municipaux à déposer des listes de candidats.

Listes présentées membres titulaires :

- Liste 1 : "Sochaux à venir"

Mme SCHULLER Sylviane, Monsieur MARTIN Dominique, Monsieur BONNET Patrick, M. MARECHAL Frédéric

- Liste 2 : "Sochaux le renouveau"

M. Alain ETHIALI

Listes présentées membres suppléants :

- Liste 1 : "Sochaux à venir"

M. PINOT Julien, Mme MUNIER Martine, Mme HAC Maria, M. LEVEQUE François

- Liste 2 : "Sochaux le renouveau"

M. BRESSON Arnaud

Il est procédé au vote.

RÉSULTATS :

- Nombre de votants : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 27

Quotient électoral : suffrages valablement exprimés / Nombre total de sièges

- Nombre de voix liste 1 "Sochaux à venir" : 22
- Nombre de voix liste 2 "Sochaux le Renouveau" : 5

Membres titulaires (5 sièges) :

- Liste 1 "Sochaux à venir" : 4 sièges

- Liste 2 "Sochaux le Renouveau" : 1 siège

Membres suppléants (5 sièges) :

- Liste 1 "Sochaux à venir" : 4 sièges

- Liste 2 "Sochaux le Renouveau" : 1 siège

Sont élus membres de la commission d'appel d'offres :

Président :

- M. le Maire

Membres titulaires :

- Mme SCHULLER Sylviane
- M. MARTIN Dominique
- M. BONNET Patrick
- M. MARECHAL Frédéric
- M. ETCHIALI Alain

Membres suppléants :

- M. PINOT Julien
- Mme MUNIER Martine
- Mme HAC Maria
- M. LEVEQUE François
- M. BRESSON Arnaud

7 – Désignation des membres titulaires et suppléants représentant la collectivité au Comité Social Territorial (CST)

M. le MAIRE expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.251-1 et suivants ;

Considérant que le Comité Social Territorial (C.S.T.) est une instance consultative compétente pour connaître des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, ainsi qu'aux conditions de travail des agents ;

Considérant qu'il appartient à la collectivité de désigner ses représentants au sein de cette instance ;

Le Maire propose de désigner quatre représentants titulaires et quatre représentants suppléants.

Listes présentées membres titulaires :

- Liste 1 : "Sochaux à venir"

M. MERCIER Thierry, Mme SCHULLER Sylviane, M. MARTIN Dominique, Mme MUNIER Martin

- Liste 2 : "Sochaux le renouveau"

Mme CONTIN Jacqueline, M. BRESSON Arnaud

Listes présentées membres suppléants :

- Liste 1 : "Sochaux à venir"

M. BONNET Patrick, Mme HAC Maria, M. LEVEQUE François, M. LORRAIN Philippe

- Liste 2 : "Sochaux le renouveau"

Mme PICARD Pascaline, M. BOSETTI Sébastien

Le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la collectivité à main levée. Cette désignation à main levée est prise à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Sont désignés à :

- Nombre de voix Pour : 22

- Nombre de voix Contre : 0

- Nombre d'Abstentions : 5

MEMBRES TITULAIRES :

- M. MERCIER Thierry
- Mme SCHULLER Sylviane
- M. MARTIN Dominique
- Mme MUNIER Martine

MEMBRES SUPPLEANTS :

- M. BONNET Patrick
- Mme HAC Maria
- M. LEVEQUE François
- M. LORRAIN Philippe

8 – Désignation des délégués titulaires et d'un suppléant au Syndicat Intercommunal du Gaz de la Région de Montbéliard (SYGAM)

M. BONNET expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte du Gaz de la Région de Montbéliard où chaque commune membre est représentée au Comité Syndical par deux délégués titulaires .

Il convient donc de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal du Gaz de la Région de Montbéliard.

- Désignation de deux délégués titulaires

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir" : Mme FATON Dominique, M. BONNET Patrick
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau": Mme CONTIN Jacqueline

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour - 5 Abstentions
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau": 5 Pour - 22 Abstentions

Sont nommés :

- **Mme FATON Dominique**
- **M. BONNET Patrick**

- Désignation d'un délégué suppléant

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": M. GARNIER Jérôme
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau": M. ETCHIALI Alain

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour - 5 Abstentions
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau": 5 Pour - 22 Abstentions

Est nommé :

- **M. GARNIER Jérôme**

9 – Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à l'Agence d'Urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU)

Mme FATON expose :

Conformément aux statuts de l'Agence d'Urbanisme du Pays de Montbéliard (A.D.U.), la Ville de Sochaux est représentée au sein du Conseil d'administration par un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Il convient donc de procéder à la nomination des représentants de la Ville au sein de cette instance.

- Désignation d'un délégué titulaire

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": Mme FATON Dominique
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau": Mme PICARD Pascaline

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau": 5 Pour – 22 Abstentions

Est nommée :

- **Madame FATON Dominique**

- Désignation du délégué suppléant

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": M. BONNET Patrick
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau": Mme CONTIN Jacqueline

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau": 5 Pour – 22 Abstentions

Est nommé :

- **Monsieur BONNET Patrick**

10 – Désignation du représentant permanent à l'assemblée spéciale et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaire de TERRITOIRE 25

Mme FATON expose :

Il est rappelé que la collectivité est actionnaire de la société TERRITOIRE 25, dont le siège social est situé 6, rue Louis Garnier - 25000 BESANCON.

La Ville bénéficie d'une représentation par le biais de l'Assemblée Spéciale des Collectivités, constituée conformément aux dispositions de l'article L.1524-5, alinéa 3, du Code Général des Collectivités Territoriales.

À la suite des élections municipales, il convient de procéder à la désignation du représentant de la collectivité au sein de cette assemblée.

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": Mme FATON Dominique
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau": M. ETCHIALI Alain

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau": 5 Pour – 22 Abstentions

Est nommée :

- **Madame FATON Dominique**

11 – Désignation d'un délégué à l'assemblée spéciale des actionnaires et d'un représentant siégeant à l'assemblée générale des actionnaires d'IDEHA

Mme HAC expose :

IDEHA est une Société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM) qui gère un parc de plus de 3 055 logements. Son siège social est situé 53, avenue Chabaud Latour à Montbéliard. Son patrimoine immobilier est localisé en Franche-Comté et ses activités principales sont la gestion, l'entretien et le développement de ce parc immobilier.

IDEHA associe dans son capital des collectivités territoriales et des actionnaires privés. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de représentants des collectivités locales et d'autres actionnaires.

À l'issue des élections municipales, il convient de désigner un représentant pour la Ville de Sochaux à l'Assemblée Générale d'IDEHA, selon un scrutin secret à la majorité absolue, conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délégué à l'Assemblée Spéciale :

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": M. PINOT Julien
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau": Mme CONTIN Jacqueline

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau": 5 Pour – 22 Abstentions

Est nommé :

- **M. PINOT Julien**

Représentant à l'assemblée générale :

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": M. PINOT Julien
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau" : Mme CONTIN Jacqueline

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau" : 5 Pour – 22 Abstentions

Est nommé :

- **M. PINOT Julien**

12 – Désignation de deux délégués au Syndicat Intercommunal de l'Union

Mme HAC expose :

Conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal de l'Union, dont le siège social est situé 53, avenue Chabaud Latour - BP 153 - 25202 MONTBELIARD, il convient de désigner deux délégués représentant la Commune pour siéger au sein de cette instance.

Le Conseil municipal procède donc à la désignation des délégués au scrutin secret à la majorité absolue, conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": Mme HAC Maria – M. LEVEQUE François
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau" : Mme CONTIN Jacqueline

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau" : 5 Pour – 22 Abstentions

Sont nommés :

- **Mme HAC Maria**
- **M. LEVEQUE François**

Mme CONTIN demande en quoi consiste ce syndicat et ce qui le distingue de l'assemblée générale.

Mme HAC répond qu'il concerne l'ensemble des communes ainsi qu'IDEHA.

Mme CONTIN indique qu'il s'agit donc d'un doublon avec IDEHA.

M. le MAIRE précise que des précisions lui seront communiquées.

13 – Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à la Commission d'Attribution de Logements de l'organisme logeur IDEHA

Mme HAC expose :

La Ville de Sochaux est représentée au sein de l'organisme logeur IDEHA par un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la Commission d'Attribution des Logements.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient donc de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la Ville à la Commission d'Attribution des Logements de l'organisme logeur d'IDEHA.

- Désignation du délégué titulaire

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": Mme HAC Maria
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau" : Mme CONTIN Jacqueline

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau" : 5 Pour – 22 Abstentions

Est nommée :

- **Mme HAC Maria**

- **Désignation du délégué suppléant**

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": M. LEVEQUE François
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau" : Mme PICARD Pascaline

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau" : 5 Pour – 22 Abstentions

Est nommé :

- **M. LEVEQUE François**

14 – Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à la Commission d'Attribution de Logements de l'organisme logeur NEOLIA

Mme HAC expose :

La Ville de Sochaux est représentée au sein de l'organisme logeur NEOLIA par un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la Commission d'Attribution des Logements.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la Ville à la Commission d'Attribution Locale de l'organisme logeur NEOLIA.

- **Désignation du délégué titulaire**

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": Mme HAC Maria
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau" : Mme CONTIN Jacqueline

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau" : 5 Pour – 22 Abstentions

Est nommée :

- **Mme HAC Maria**

- Désignation du délégué suppléant

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": M. PINOT Julien
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau" : Mme PICARD Pascaline

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau" : 5 Pour – 22 Abstentions

Est nommé :

- **M. PINOT Julien**

15 – Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à la Commission d'Attribution de Logements de l'organisme logeur HABITAT 25

Mme HAC expose :

La Ville de Sochaux est représentée au sein de l'organisme logeur HABITAT 25 par un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la Commission d'Attribution des Logements.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient donc de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la Ville à la Commission d'Attribution des Logements de l'organisme logeur HABITAT 25.

- Désignation du délégué titulaire

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": Mme HAC Maria
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau" : Mme CONTIN Jacqueline

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau" : 5 Pour – 22 Abstentions

Est nommée :

- **Mme HAC Maria**

- Désignation du délégué suppléant

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": M. PINOT Julien
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau" : Mme PICARD Pascaline

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau" : 5 Pour – 22 Abstentions

Est nommé :

- **M. PINOT Julien**

16 – Désignation des représentants de la Commune au sein de l'association « Communes Forestières »

M. BONNET expose :

L'Association des Communes Forestières du Doubs et sa Fédération Nationale ont pour objet de défendre les intérêts de la propriété forestière communale et de promouvoir le développement des territoires ruraux par la forêt.

Ces associations ont pour buts principaux :

- Rechercher la protection, l'amélioration et la reconstitution des domaines forestiers ainsi que la meilleure utilisation commerciale ou industrielle de leurs produits ;
- Former les élus des communes forestières ;
- Défendre l'usage du bois des massifs nationaux afin que sa valorisation génère de la valeur ajoutée ;
- Élaborer des enquêtes et des études, conduire avec les partenaires concernés des actions dans tout domaine relatif à la valorisation des produits forestiers et au développement des fonctions de la forêt dans le développement des territoires ;
- Concentrer et diffuser des renseignements forestiers ;
- Intervenir dans toutes les instances concernant les intérêts généraux dont l'association a la garde ;
- Engager auprès des pouvoirs publics et des autorités compétentes toute démarche intéressant la forêt et le bois ;
- Intervenir auprès des services de l'État, de ses établissements publics et des collectivités territoriales pour que la forêt soit intégrée tant dans les politiques de développement territorial que dans les politiques contractuelles européennes, nationales, régionales et locales.

Considérant que la commune porte un intérêt à la gestion durable de sa forêt mise en œuvre dans le cadre du régime forestier par l'Office National des Forêts en tant qu'opérateur unique pour la forêt publique, et que les actions portées et engagées par le réseau des Communes Forestières relèvent tant de l'intérêt communal que général,

- Désignation du représentant titulaire

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": M. BONNET Patrick
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau" : Mme PICARD Pascaline

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 "Sochaux le Renouveau" :: 5 Pour – 22 Abstentions

Est nommé :

- **M. BONNET Patrick**

- Désignation du délégué suppléant

Est candidat :

- M. GARNIER Jérôme

A obtenu :

Résultats du vote :

- 22 Voix Pour – 5 Abstentions

Est nommé :

- M. GARNIER Jérôme

M. ETCHIALI demande si la Ville organise des coupes affouagères.

M. BONNET répond que non et précise que la gestion de la forêt est confiée à l'ONF (Office National des Forêts). Des coupes d'amélioration sont votées chaque année en Conseil municipal, mais la commune ne peut pas mettre en place d'affouage. Il ajoute qu'au regard de la surface de 45 hectares, les volumes de coupe restent limités, tout en indiquant que les personnes intéressées peuvent se rapprocher directement de l'ONF.

M. ETCHIALI souligne qu'elles peuvent également se rapprocher de la commune.

M. BONNET répond que la Ville ne souhaite pas organiser d'affouage en raison des risques (accidents, vols de bois) et des contraintes de gestion, rendant le dispositif peu avantageux.

17 – Désignation d'un correspondant communal de défense et de sécurité

M. MARTIN expose :

Depuis 2001, le Gouvernement a mis en œuvre des actions destinées à renforcer les liens entre la Nation et ses forces armées, notamment par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne, vecteur essentiel de ces actions.

Pour garantir le caractère concret et pérenne de ces actions, il a été prévu d'instaurer, au sein de chaque Conseil municipal, la fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Le Correspondant Communal de Défense et de Sécurité a pour vocation :

- De devenir un interlocuteur privilégié en matière de défense ;
- De recevoir une information régulière sur les questions militaires et sécuritaires ;
- De s'impliquer, si souhaité, dans la réserve citoyenne et dans le recensement des réservistes.

Le Conseil municipal est donc appelé à désigner un Correspondant Communal de Défense et de Sécurité.

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": -M. MARTIN Dominique

- Liste 2 : "Sochaux le Renouveau" M. BOSETTI Sébastien

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 : "Sochaux le Renouveau" : 5 Pour – 22 Abstentions

Est nommé :

- **M. MARTIN Dominique**

18 – Désignation d'un correspondant incendie et de secours

M. MARTIN expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un correspondant incendie et secours parmi les membres du conseil municipal ;

Considérant que ce correspondant est l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) dans la commune et qu'il participe à l'information et à la sensibilisation du Conseil municipal et des habitants sur les questions de prévention et de gestion des risques ;

Le correspondant incendie et secours est chargé notamment de :

- participer à l'information et à la sensibilisation du Conseil municipal et des habitants aux questions de prévention et de sécurité civile ;
- être l'interlocuteur privilégié du SDIS sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies ;
- contribuer à la diffusion des bonnes pratiques en matière de sécurité civile.

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": M. MARTIN Dominique
- Liste 2 : "Sochaux le Renouveau" : M. BOSETTI Sébastien

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 : "Sochaux le Renouveau" : 5 Pour – 22 Abstentions

Est nommé :

- **M. MARTIN Dominique**

19 – Désignation d'un correspondant titulaire à la Prévention Routière

M. MARTIN expose :

La sécurité routière constitue un enjeu important de prévention sur le territoire communal. Dans ce cadre, la Prévention routière mène des actions de sensibilisation auxquelles les communes sont invitées à s'associer.

Afin de faciliter les échanges et la mise en œuvre de ces actions locales, il est proposé de désigner un correspondant titulaire, chargé d'être les interlocuteurs de la commune auprès de cet organisme.

- Désignation du correspondant titulaire :

Est candidat :

- M. MARTIN Dominique

Résultats du vote :

- 22 Voix Pour – 5 Abstentions

Est nommé :

- **M. MARTIN Dominique**

- Désignation du correspondant suppléant :

Est candidat :

- M. LEVEQUE François

Résultats du vote :

- 22 Voix Pour – 5 Abstentions

Est nommé :

- **M. LEVEQUE François**

20 – Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant au Conseil d'Administration du Collège Jouffroy d'Abbans

Mme MUNIER expose :

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article R 421-14 relatif à la composition du Conseil d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'enseignement ;

Il convient donc de procéder à la désignation de ces représentants au Conseil d'Administration du Collège Jouffroy d'Abbans.

Élection du délégué titulaire :

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": Mme MUNIER
- Liste 2 : "Sochaux le Renouveau" : Mme CONTIN Jacqueline

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 : "Sochaux le Renouveau" : 5 Pour – 22 Abstentions

Est nommée :

- **Mme MUNIER Martine**

Élection du délégué suppléant :

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": M. LAIB Houssam
- Liste 2 : "Sochaux le Renouveau" : Mme PICARD Pascaline

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 : "Sochaux le Renouveau" : 5 Pour – 22 Abstentions

Est nommé :

- **M. LAIB Houssam**

21 – Désignation de deux représentants de la Commune au Relais Petite Enfance

Mme MUNIER expose :

Suite renouvellement municipal de 2026, il convient de nommer deux représentants de la Commune au Comité de Pilotage du Relais Petite Enfance.

- Désignation de deux représentants :

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": Mme MUNIER Martine – Madame HAC Maria
- Liste 2 : "Sochaux le Renouveau" : Mme CONTIN Jacqueline - Mme PICARD Pascaline

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 : "Sochaux le Renouveau" : 5 Pour – 22 Abstentions

Sont nommées :

- **Mme MUNIER Martine**
- **Madame HAC Maria**

22 – Désignation d'un représentant au CNAS

M. le MAIRE expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale, association ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles ;

Considérant que chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué élu chargé de la représenter au sein de cette instance ;

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": M. MARTIN Dominique
- Liste 2 : "Sochaux le Renouveau" : Mme CONTIN Jacqueline

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 : "Sochaux le Renouveau" : 5 Pour – 22 Abstentions

Est nommé :

- **M. MARTIN Dominique**

23 – Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant de la Commune au Conseil d'Administration de la MJC de Sochaux

Mme SCHULLER expose :

Vu les statuts de la MJC de Sochaux en date du 16 mars 2004 ;

Considérant que M. le MAIRE est membre de droit du Conseil d'Administration de la MJC de Sochaux et que ces mêmes statuts prévoient la possibilité de désigner un suppléant pour le représenter ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant appelés à représenter Monsieur le Maire au sein de cette instance.

Désignation du représentant titulaire :

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": Mme SCHULLER Sylviane
- Liste 2 : "Sochaux le Renouveau" : Mme CONTIN Jacqueline

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir" 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 : "Sochaux le Renouveau" 5 Pour – 22 Abstentions

Est nommée :

- **Mme SCHULLER Sylviane**

Désignation du représentant suppléant :

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": M. LAIB Houssam
- Liste 2 : "Sochaux le Renouveau" : Mme PICARD Pascaline

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 : "Sochaux le Renouveau" : 5 Pour – 22 Abstentions

Est nommé :

- **M. LAIB Houssam**

24 – Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant de la Commune au Conseil d'Administration de MA SCENE

Mme SCHULLER expose :

Conformément aux statuts de l'association "Centre d'Art Vivant ", les différentes collectivités et tutelles de MA Scène sont représentées de manière équilibrée au sein de son Conseil d'Administration ;

La Commune est appelée à désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant afin de siéger au conseil d'administration de l'association et de participer aux orientations, décisions et actions menées par MA SCENE.

À la suite des élections municipales, il appartient donc au Conseil municipal de procéder à cette désignation.

Représentant titulaire :

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": M. MERCIER Thierry
- Liste 2 : "Sochaux le Renouveau" : M. ETCHIALI Alain

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 : "Sochaux le Renouveau" : 5 Pour – 22 Abstentions

Est nommé :

- **M. MERCIER Thierry**

Représentant suppléant :

Sont candidats :

- Liste 1 "Sochaux à venir": Mme SCHULLER Sylviane
- Liste 2 : "Sochaux le Renouveau" : Mme CONTIN Jacqueline

Résultats du vote :

- Liste 1 "Sochaux à venir": 22 Voix Pour – 5 Abstentions
- Liste 2 : "Sochaux le Renouveau" : 5 Pour – 22 Abstentions

Est nommée :

- **Mme SCHULLER Sylviane**

Mme CONTIN constate que les commissions ne sont pas ouvertes aux habitants de Sochaux. Elle regrette l'absence de signes d'ouverture et de travail collectif, et déplore l'absence totale de représentation extérieure de sa liste au sein de la Commune.

25 – Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

M. PINOT expose :

Vu l'article L 1612-30 du CGCT relatif au règlement budgétaire et financier,

Vu le décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour application de l'article L 2321 -2 du CGCT,

Vu la délibération n° 2023-00063 du 28 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal, à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n° 2024.00006 du 20 février 2024 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) pour la durée de la mandature.

Considérant le renouvellement de la mandature au Conseil Municipal du 21 mars 2026.

Le Règlement budgétaire et financier (RBF), ci-annexé, formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du Code général des collectivités territoriales.

Il définit des règles internes de gestion propres à la Ville dans le respect des textes ci-dessus énoncés et conformément à l'organisation de ses services et permet de renforcer la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes.

Ce RBF est l'occasion de préciser notamment :

- Les principes généraux portant sur le budget et l'exécution budgétaire
- Les modalités de gestion des dépenses et recettes
- Les opérations spécifiques, dont la clôture d'exercice et la gestion patrimoniale

Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

Le présent règlement budgétaire financier évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) joint en annexe pour la durée de la mandature,

M. PINOT prend la parole :

Il débute en remerciant les services pour le document transmis, soulignant qu'il s'agit d'un document complexe mais à la fois clair, agréable à lire et construit de manière logique.

Il indique ne pas revenir sur l'ensemble des références juridiques, pour se concentrer sur un point essentiel : l'obligation du règlement budgétaire et financier (RBF), qui découle de l'adoption de la nomenclature budgétaire M57. Cette nomenclature a pour objectif d'harmoniser les pratiques comptables afin que l'ensemble des collectivités et comptables publics utilise un langage commun. Les règles présentées dans le document proviennent notamment du Code Général des Collectivités Territoriales et du Ministère de l'Économie, et encadrent la gestion budgétaire des collectivités.

Le RBF annexé rappelle ainsi les règles financières applicables et précise celles propres à la Ville dans le respect des textes en vigueur. Il souligne que ces règles sont nombreuses et limitent logiquement les marges de manœuvre, s'agissant de la gestion de fonds publics. Les choix laissés à la collectivité sont en réalité peu nombreux.

Il attire ensuite l'attention sur les principes budgétaires fondamentaux, illustrés dans le document (notamment page 5). Parmi eux, le principe d'annualité, selon lequel le budget couvre la période du 1er janvier au 31 décembre, ainsi que le principe de sincérité, qui implique qu'au moment du vote, le budget est présenté en équilibre entre recettes et dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il précise toutefois que des ajustements peuvent intervenir en cours d'année, en fonction des évolutions législatives ou des aléas. À titre d'exemple, une recette de 23 000 € initialement prévue a été supprimée lors de la notification, ce qui nécessitera une modification budgétaire, sans pour autant remettre en cause la sincérité du budget initial.

Il rappelle également le principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable. Le Maire, en tant qu'ordonnateur, décide des dépenses avec le Conseil municipal, tandis que le comptable public (le service de gestion comptable – SGC) est chargé de leur paiement. Ce dernier n'a pas à juger de l'opportunité des décisions, mais doit en assurer l'exécution dans le respect des règles. Les délais de paiement, généralement de 30 jours, peuvent parfois nécessiter des explications auprès des prestataires.

Il explique que le Compte financier unique (CFU) voté cette année regroupe en un seul document le Compte Administratif de la collectivité et le Compte de Gestion du comptable public. Il permet une lecture simplifiée et consolidée de l'exécution budgétaire.

Il attire également l'attention sur les étapes de préparation budgétaire (présentées page 16). Dès le mois de novembre, la Direction Générale commence à élaborer une première base, les services expriment leurs besoins en décembre, puis les élus procèdent aux arbitrages en début d'année, avant le vote du budget en Conseil municipal.

Il insiste sur l'importance du respect des étapes d'engagement des dépenses : engagement, devis, réception de la facture, puis paiement. Le non-respect de cette chaîne peut entraîner des difficultés pour les services.

Enfin, il indique que les marges de manœuvre de la collectivité restent limitées, mais cite quelques exemples de choix possibles, comme les modalités de facturation du périscolaire. Il évoque également la possibilité pour le Maire d'engager certaines opérations comme un emprunt, dans une limite fixée par le Conseil Municipal (250 000 euros), en précisant que ce montant reste raisonnable au regard des pratiques observées dans des communes comparables.

Il conclut enfin en proposant d'abroger le précédent RBF et d'approuver le nouveau pour la durée de la mandature, en précisant que toute évolution future dépendrait d'éventuelles modifications réglementaires imposées par l'État.

Vote :	Pour :	27
	Contre :	0
	Abstentions :	0

Avis du Conseil : Favorable.

26 – Information : compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 15 du Conseil Municipal du 21 Mars 2026 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

M. Thierry MERCIER, Maire expose :

Voici le compte-rendu des décisions prises par M. le MAIRE dans le cadre des délégations du Conseil Municipal.

N°	OBJET DES DECISIONS
2026.02	Acceptation de remboursement assurance – Sinistre n° 2025 615 194 – Vandalisme halle des sports
2026.03	Mission d'étude de faisabilité pour la déconstruction et la reconstruction du restaurant scolaire et centre aéré – Site du Petit Bois à Sochaux (BEJ)
2026.04	Mission d'étude de faisabilité pour la requalification du secteur du gymnase de l'Eglantine à Sochaux (Bureau du Paysage)
2026.05	Mission d'étude de faisabilité pour la requalification du secteur de l'ancienne mairie à Sochaux (Bureau du Paysage)
2026.06	Remplacement des menuiseries extérieures du deuxième étage de la cité administrative à Sochaux

M. ETCHIALI demande si un appel à la concurrence a été lancée pour chacune de ses décisions.

M. MERCIER répond par l'affirmative et apporte des précisions sur les bureaux d'études retenus.

Tous les documents y ayant trait peuvent être consultés sur simple demande auprès de la Direction Générale des Services.

La réunion est close à 20h00.



Le Maire

Thierry MERCIER